

## Conditions générales de location

(Exemplaire à retourner signé)

**Article 1-Réservation** La réservation ne devient définitive qu'avec notre accord que nous vous adresserons dès réception du présent contrat signé et accompagné des acomptes et frais.

**Article -2 frais** Ils correspondent aux frais d'édition de documentation et frais d'envois divers. Ils sont dus à la souscription du contrat et sont définitivement acquis au loueur. Le montant apparaît sur le contrat.

**Article -3 Règlement du solde** Le montant du séjour est intégralement payable un mois avant l'arrivée. Le solde dû et la date de paiement seront indiqués sur la confirmation de réservation.

**Article -4 Caution** En cas de location saisonnière il existe un dépôt de garantie de 230 € destiné à couvrir des dégradations éventuelles imputables au locataire. (2 chèques : 200€ et 30€ pour le ménage )

La caution est versée à l'arrivée, non encaissée. Elle est restituée au départ si le matériel est complet et non endommagé et si les locaux sont en parfait état de propreté.

**Article -5 Etat des lieux** Un inventaire est affiché dans le locatif. L'état des lieux est établi par le locataire à l'arrivée et par le loueur au départ. Le ménage est à la charge du locataire pendant le séjour et à son départ. Le chèque de caution de 30€ sera retenu si le nettoyage est jugé par nous irrecevable.

**Article -6 Assurances dommages et responsabilité civile** Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par son assurance d'une assurance dite villégiature.

**Article -7 Annulation** L'annulation par le client entraîne outre les frais de dossier acquis au loueur, les retenues suivantes : La totalité de l'acompte versé lors de la réservation, en cas d'annulation entre la date de signature du contrat et 30 jours avant la date d'arrivée.

La totalité du séjour en cas d'annulation moins de 31 jours avant la date d'arrivée ou si le client ne se présente pas.

Si une assurance annulation a été souscrite le client fera lui-même toutes les démarches. Attention le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations d'hébergement.

**Article -8 Durée du séjour** Le client conclue pour une durée déterminée et ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un droit de maintien à l'issue du séjour.

**Article -9 Arrivée et mise à disposition** Le client doit se présenter au jour et heures mentionnés sur le contrat. Les locations sont conservées 24h après la date prévue, passé ce délai le séjour sera considéré comme annulé et la totalité sera due conformément à l'article -7

La location du chalet ne comprend pas le chauffage

**Article - 10 Capacité** Le contrat est établi pour une capacité maximum si le nombre de participants dépassent la capacité d'accueil, le prestataire refusera les clients supplémentaires.

**Article -11 Animaux** L'acceptation des animaux est soumise à l'accord du prestataire. Le carnet de vaccination devra être présenté à l'arrivée. Aucun animal ne doit rester seul dans le locatif ou provoquer des nuisances (bruit-agressivité-non respect de la propreté) Dans le cas contraire le prestataire peut écourter le séjour. Aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 12 Règlement intérieur** Les clients sont priés de prendre connaissance et de respecter le règlement intérieur du camping affiché à la vue de tous.

Fait à .....le ..... Signature précédée de la mention « lu et approuvé »